



## Conseil économique et social

Distr. générale  
13 novembre 2007  
Français  
Original : anglais

---

### Commission du développement social

Quarante-sixième session

6-15 février 2008

Point 2 de l'ordre du jour provisoire\*

### Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

## Organisation future et méthodes de travail de la Commission du développement social

### Note du Secrétariat

#### *Résumé*

La présente note est établie en application de la résolution 2005/11 du Conseil économique et social dans laquelle le Conseil a demandé à la Commission du développement social d'examiner le fonctionnement du cycle d'application de deux ans comprenant une session d'examen et une session directive, afin de s'assurer que cette méthode renforce son efficacité et améliore son fonctionnement. En outre, en application de la résolution 2005/18, la Commission devra définir les thèmes de la session d'examen et de la session directive de 2009-2010. La note présente des informations générales sur les méthodes de travail de la Commission et un projet de thème prioritaire pour la période 2009-2010.

---

\* E/CN.5/2008/1.



## **I. Généralités**

1. Dans sa résolution 57/270 B, l'Assemblée générale a prié chaque commission technique d'examiner ses méthodes de travail afin de mieux assurer l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies.
2. En février 2005, à sa quarante-troisième session, la Commission du développement social a réaffirmé, à l'occasion du dixième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social, que son rôle consistait principalement à assurer le suivi des recommandations du Sommet, compte tenu des trois principaux objectifs ou éléments, à savoir l'élimination de la pauvreté, l'emploi et l'intégration sociale.
3. À ses quarante-deuxième, quarante-troisième et quarante-quatrième sessions, la Commission du développement social a examiné les rapports du Secrétaire général (E/CN.5/2004/2 et E/CN.5/2005/2, respectivement) et une note du Secrétariat sur ses méthodes de travail (E/CN.5/2006/5).
4. Dans ses résolutions 2005/11 et 2006/18 sur l'organisation future et les méthodes de travail de la Commission, le Conseil économique et social a décidé que la Commission organiserait ses travaux selon une série de cycles d'application de deux ans orientés vers l'action, qui comprendraient une session d'examen et une session directive et que le thème du cycle pour 2007-2008 aurait pour intitulé « Promotion du plein-emploi et d'un emploi décent pour tous ».
5. En se concentrant sur une question centrale pendant deux ans, la Commission pourrait, estime-t-on, l'étudier de façon plus approfondie en examinant également les questions intersectorielles connexes, les questions nouvelles et les liens avec d'autres questions entrant dans le cadre du thème examiné.
6. Le Conseil a également décidé que la Commission du développement social devrait, dans le cadre de ses travaux, examiner la nature des résultats auxquels elle est parvenue et intégrer des questions nouvelles dans son programme de travail.

## **II. Thème proposé pour la session d'examen et la session directive de 2009-2010**

7. Dans sa résolution 2006/18, le Conseil économique et social a estimé qu'il serait utile de définir le thème de la session d'examen et de la session directive de 2009-2010 au cours de la quarante-sixième session de la Commission.
8. Étant donné que la Commission a examiné la question de l'élimination de la pauvreté à sa quarante-quatrième session et celle du plein-emploi et d'un travail décent à ses quarante-cinquième et quarante-sixième sessions, le Secrétariat, en consultation avec le Bureau de la Commission, propose la question de l'« intégration sociale » comme thème prioritaire de la session d'examen et de la session directive de 2009-2010.

### **III. Examen de la session d'examen et de la session directive de la Commission**

9. À sa quarante-sixième session, en 2008, en application de la résolution 2005/11 du Conseil économique et social, la Commission examinera le fonctionnement du cycle d'application de deux ans comprenant une session d'examen et une session directive, afin de s'assurer que cette méthode renforce son efficacité et améliore son fonctionnement.

---